

Communiqué de presse n°6 du 29 octobre 2015

Déclaration de Patricia Blancard, secrétaire générale adjointe

Des Stages de qualité pour tous les étudiants !

tél
+33(0)1 56 41 55 00
+33(0)6 82 35 19 15
fax
+33(0)1 56 41 55 01
presse@cadres.cfdt.fr

Contact :
Gwendal Ropars

Il aura fallu un peu plus d'un an pour que le dernier décret issu de la loi du 10 juillet 2014 sorte. Ce décret régit l'utilisation des stages en entreprise en plafonnant le nombre de stagiaires.

La CFDT Cadres se félicite de la publication de ce décret. C'est une avancée importante pour laquelle nous avons fortement pesé !

En effet si en France on compte plus d'1 million et demi de stagiaires, certaines entreprises ne jouent pas le jeu et exploitent les jeunes qui occupent un vrai poste de travail, ce qui est par ailleurs illicite. La limitation à 15 % de stagiaires par entreprise (même si nous demandions 10%) et le fait qu'un tuteur ne suive pas plus de 3 stagiaires (2 aurait été préférable) va permettre de responsabiliser les entreprises dans leur rôle de formation des futurs salariés et de proposer des stages de qualité aux étudiants.

Pour la CFDT Cadres, un stagiaire n'est pas une main d'œuvre à bas coût. Un stage, dans un cursus universitaire, est un moment important permettant aux étudiants de faire ses premiers pas dans le monde de l'entreprise et d'approfondir son projet professionnel.

La CFDT Cadres regrette que le texte n'approfondisse pas la question de la formation du tuteur. En effet, pour que le stage puisse se dérouler dans de bonnes conditions et être une véritable période d'apprentissage pour le stagiaire, il est nécessaire que l'encadrant puisse être accompagné si nécessaire par une formation au tutorat, les compétences pédagogiques n'étant pas innées.

Les équipes CFDT dans les entreprises seront aux côtés des stagiaires pour que leurs droits soient respectés et qu'aucun emploi ne soit remplacé par un stage, ainsi qu'aux côtés des managers, cadres et experts pour faire de cette période un réel moyen de découvrir l'entreprise et son fonctionnement.

Parce que l'Europe est aussi notre champ d'action, la CFDT Cadres, fortement engagée dans les instances syndicales internationales UNI et Eurocadres, préconise une harmonisation de la qualité des stages dans tous les pays d'Europe.